

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 51 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
10 — — — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans l'Époque :

La grande préoccupation du moment est toujours le Mexique. De nouvelles certaines, on n'en a point ; la dépêche qui annonçait le retour de l'empereur Maximilien à Mexico ne s'est point confirmée, et l'empressement avec lequel s'en était emparée la Patrie n'a pas suffi à lui donner créance. La Patrie aura lassé, dans cette discussion mexicaine, la crédulité si résistante de ses lecteurs. Elle a été, et elle sera jusqu'au bout, le Pangloss de l'expédition. Tout porte à croire que, malgré les affirmations de ce journal optimiste, l'empereur Maximilien s'est dirigé vers la Havane et non vers Mexico, que l'empire n'existe plus, et que la situation est aussi fâcheuse qu'elle peut être, surtout s'il est vrai, comme on a lieu de le croire, qu'elle vient de s'aggraver encore par l'entrée des Américains à Matamoros.

Nous lisons dans le Mémorial :

Le bruit reproduit par la presse de Londres que l'empereur du Mexique est attendu à Southampton à bord du prochain steamer anglais venant de Vera-Cruz paraît avoir sa source dans le fait que Sa Majesté, avant de quitter Mexico, aurait eu une longue entrevue avec M. Scarlett, le représentant britannique, dans le but d'obtenir que le départ du paquebot fût retardé jusqu'à l'arrivée de l'empereur à Vera-Cruz.

Nous rapportons cette circonstance, sans garantir que la conclusion qu'en tirent les journaux anglais soit exacte.

L'empereur Maximilien n'était pas à bord de la *Seine*, qui est arrivée samedi à Southampton. Au départ du paquebot de la *Vera-Cruz*, le bruit courait que Maximilien, qui était à Orizaba, avait abdiqué, et qu'il avait l'intention de s'embarquer sur une frégate autrichienne vers le 15 novembre. Ainsi se trouvent confirmés les bruits accrédités depuis quelques jours. Le *Moniteur* nous donnera sans doute de plus amples détails sur la fin de l'empire du Mexique et sur les dispositions des États-Unis.

Le *Herald* prétend que le général Sherman doit s'abstenir de toute intervention dans les affaires mexicaines et que sa mission se borne à surveiller les événements. Mais on assure, d'autre part, qu'il était attendu à Tampico avec le ministre Campbell, et que, dans le cas où il n'y rencontrerait pas le représentant des dissidents, il se rendrait de là à la *Vera-Cruz*.

On mande de la *Vera-Cruz*, le 13 novembre :

L'empereur Maximilien est à Orizaba ; ses ministres continuent à exercer leurs fonctions.

On dit qu'une expédition, sous les ordres du général Mejia, partira de San Luis Potosi pour aller attaquer Tampico.

Les lettres de Rome du 28 novembre confirment la nouvelle que le pape doit se rendre, le 4 décembre, à Civita-Vecchia pour visiter et bénir les fortifications de cette place. Pie IX visitera aussi les bâtiments étrangers récemment arrivés. Il retournera à Rome dans la soirée.

La lettre pontificale convoquant tous les évêques du monde catholique à Rome pour les fé-

les du 20 juin prochain, à l'occasion de l'anniversaire séculaire du martyr de saint Pierre, sera publiée le 8 décembre.

Il sera concentré à Rome 6.000 hommes de troupes après le départ des Français.

L'Italie, de Florence, du 30 novembre, donne les renseignements suivants au sujet de la mission Vegezzi :

Le pape aurait manifesté le désir de recevoir M. Vegezzi pour s'entendre avec lui sur les affaires ecclésiastiques dont il était question l'an dernier, et spécialement sur la réduction des diocèses et des nominations aux sièges vacants. Le gouvernement italien n'aurait pas cru devoir résister au désir du pape et a appelé M. Vegezzi à Florence. Ce dernier a élevé des objections tirées du mauvais état de sa santé et aussi du fond de la question à résoudre ; il y a lieu de croire cependant que les objections de M. Vegezzi pourront être levées.

Les débats de la Chambre des députés de Prusse sur le budget avancent rapidement. On annonce que M. de Bismark est rentré à Berlin. Il est probable que la Chambre attendait son arrivée pour commencer la discussion du projet de loi relatif à l'incorporation des duchés de l'Elbe.

On mande de Constantinople, le 27 :

« Les derniers avis de Candie portent que le corps des insurgés, commandé par Coroneos, occupait toute la partie orientale de l'île et que les volontaires de Selimnos avec les Sphakiottes attendaient l'attaque des Turcs dans de fortes positions. Les envois de renforts aux troupes ottomanes continuent.

La plupart des journaux anglais consacrent aux affaires d'Irlande des articles qui, en confirmant la gravité de la situation de cette île et les craintes qu'inspirent les projets des féniens, réclament l'application de mesures sévères pour la répression des troubles dont on redoute l'explosion. Le *Times* va jusqu'à menacer les Irlandais d'une extermination complète s'ils essayent encore de se soulever.

L'état de siège vient d'être proclamé dans la ville et le comté de Limerick. On signale de nombreuses arrestations faites à Dublin.

La presse anglaise se montre fort inquiète au sujet de la démonstration réformiste des ouvriers qui doit avoir lieu lundi. On craint des désordres.

On écrit du Caire, le 27 novembre :

S. A. le vice-roi d'Égypte a prononcé le discours suivant à l'occasion de l'ouverture du conseil de représentation nationale :

« Lorsque mon aïeul commença son glorieux règne, il est incontestable qu'il trouva ce pays en proie à toutes les agitations qu'un désordre permanent y avait créées. La sécurité publique y avait été remplacée par des troubles intérieurs qui, en arrêtant le développement de son bien-être, formaient un obstacle à son progrès et à sa civilisation. Ce grand homme de notre nation, protégé par la divine Providence, parvint à doter notre patrie d'institutions qui formèrent le fondement de notre édifice social et assurent pour le pays un avenir prospère. Mon père lui servit d'aide dans ce grand œuvre de régénération.

## FÉUILLETON.

## LA MÈRE JEANNE.

(Suite.)

Oh ! oui se disait la mère Jeanne, qui se pâmait d'aise à son aspect, la fortune fait les heureux enfants, la fortune fait les hommes heureux. Que Dieu me pardonne mon crime ! Mais je ne le regrette pas, il aura servi largement au bonheur de mon fils.

Malgré cette folle idolâtrie, la mère Jeanne n'oubliait pas qu'elle avait deux autres enfants. Elle fit écrire à François pour le remercier de la joie qu'il venait de lui donner ; elle profita de son séjour à Paris pour aller rendre visite à l'apprenti Jacques. « Pauvre enfant ! se dit-elle en chemin, c'est celui-là qui est malheureux ! C'est celui-là surtout qui aura un misérable avenir ! »

Effectivement, lors de son premier voyage à Paris, il y avait cinq ou six ans de cela, Jeanne avait trouvé Jacques dans le plus piteux état. Courbé durant tout le jour sous un travail évidemment trop pénible pour son âge, vivant dans une atmosphère malsaine, — il était doreur en bijoux, — mal nourri, piètrement vêtu, corrigé souvent avec

brutalité, couchant dans une soupente, Jacques avait l'affreuse jeunesse des apprentis d'il y a vingt ans.

Depuis son dernier voyage, Jeanne avait souvent envoyé quelques hardes et quelques gros sous à son second fils par le messager du canton et d'après les rapports de celui-ci, rien absolument n'était changé dans le sort de Jacques ; de plus, il lui restait encore à subir environ dix-huit mois d'apprentissage. Aussi la mère Jeanne avait-elle le cœur tout serré durant le chemin ; aussi fut-ce après une pénible hésitation qu'elle franchit le seuil de l'atelier.

— Votre fils est un mauvais sujet ! cria le patron du plus loin qu'il aperçut la paysanne. Il a quitté la maison au mépris de ses engagements ; il s'est enfui je ne sais où ; il finira fort mal.

Et, après quelques autres consolations du même genre, ce prophète de malheur congédia la mère Jeanne.

Elle s'en revenait donc lentement par les boulevards, toute triste, lorsqu'une voix partant du haut de la rampe Bonne-Nouvelle, lui fit tout-à-coup tressaillir le cœur. Cette voix était celle du jeune déserteur.

— Un regard en passant ! cria-t-il au centre d'un

cercle nombreux. Achetez, mesdames et messieurs... C'est pour rien : montez vos ménages !...

Etonnée, doutant encore, la paysanne parvint à fendre la foule et ne tarda pas à se convaincre par les yeux que c'était là son fils Jacques.

Il était assis à l'orientale sur le plus haut du trottoir ; devant lui sur un mauvais tapis, s'étaient quelques porcelaines d'occasion dont les défauts étaient dissimulés, les qualités mises en relief, avec un art véritablement commercial. En outre, le jeune étalagiste en plein vent savait faire valoir sa marchandise avec des façons tellement engageantes, avec une loquacité si persuasive, qu'au bout d'un quart d'heure à peine, tout ce qui restait de porcelaines sur le tapis fut enlevé par les acheteurs, et que la mère Jeanne se trouva seule avec son fils, qui joyeusement empochait quelques gros sous.

— Malheureux enfant ! cria-t-elle enfin, que fais-tu là ?

— Du commerce, maman ! riposta l'adolescent avec la pittoresque spontanéité qui distingue toujours le gamin de Paris. Du commerce, c'est là ma vocation !... Je suis né commerçant... A preuve... écoutez mon histoire !

Et prenant le bras de sa mère, Jacques la promena

sur le boulevard en lui racontant à peu près ce qui suit :

Un certain jour, il s'était réveillé à moitié asphyxié dans son logis ; les sempiternels haricots du déjeuner étaient positivement, ce matin-là, des cailloux ; l'humeur du patron n'était pas moins dure. Jacques avait été outrageusement battu en guise de dessert. C'en était trop, la coupe enfin déborda. La porte de la cage s'ouvrit, l'oiseau s'envola à tire d'ailes. Que faire ? Que devenir ? Jacques se trouvait par hasard avoir cent sous ; il avait acheté pour cent sous de porcelaines plus ou moins avariées, des tasses sans soucoupes, des soucoupes sans tasses, des coquetiers, des écri-toires, etc. Puis, avec cette première pacotille, il était venu bravement inaugurer son comptoir du boulevard Bonne-Nouvelle.

— Le soir, poursuivit triomphalement Jacques, mes cent sous avaient fait des petits. Je me trouvais huit francs en caisse et il me restait du bibelot en magasin. — Superbe opération ! que je me dis ; si ça continue, me voilà négociant pour tout de bon ! Afin de me montrer digne en tout point de ce titre, je fis serment de ne distraire jamais de mon avoir qu'un franc par jour pour mes dépenses personnelles et d'élargir incessamment avec le reste du capital le



» Il s'agissait, en effet, de créer un ordre de choses en harmonie avec l'état des sociétés modernes.

» Lorsqu'il succéda à son père dans le gouvernement de ce pays, il suivit les glorieuses traditions de son illustre prédécesseur. S'il avait vécu, le grand œuvre du fondateur se serait perfectionné et consolidé. Après ces deux règnes illustres, l'Égypte subit des transformations jusqu'à ce que la Providence eût mis dans mes mains ses brillantes destinées. Depuis ce moment, l'objet de mes constantes occupations et l'effort incessant de tous mes actes furent d'augmenter le bien-être de nos populations et de développer de plus en plus la prospérité publique.

» Le Tout-Puissant m'aidant, je continuerai à suivre religieusement la voie qui m'est tracée par ces deux glorieux exemples. Mes préoccupations continuelles des grands intérêts de ce pays me conduisirent à penser souvent à la création d'un conseil de représentation dont la mission serait de discuter les importantes affaires purement intérieures du pays. Les avantages d'une telle institution sont grands; beaucoup de pays jouissent de ses bienfaits. Cette institution, tout en créant un lien fort et indissoluble entre les gouvernements et les gouvernés, est une sauvegarde pour tous les intérêts. Nos lois divines disent en deux occasions différentes: « Consultez-vous. » Mû par ces idées, j'ai décidé l'ouverture de ce conseil au Caire.

» Des questions d'utilité publique intérieures y seront discutées et votées, et des opinions utiles et saines émaneront de son sein. Les membres dont il est composé sont les élus de la nation et ses séances se tiendront au Caire durant toute la session qui sera de deux mois. Ce conseil, dont vous êtes les membres élus, je suis heureux de l'ouvrir moi-même dans ce jour mémorable. Je remercie la divine Providence de m'avoir permis l'accomplissement d'un acte si solennel, et j'ai confiance dans la sagesse de vos sentiments patriotiques pour que le résultat en soit utile aux grands intérêts de la patrie. Que Dieu nous aide en ce qui touche la prospérité du pays et ayons confiance en lui pour tout ce qui se rattache à notre bonheur. »

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

On n'a pas oublié la sédition militaire inventée par un soi-disant correspondant de l'*Opinion nationale* et à la suite de laquelle la légion romaine aurait tiré sur son propre drapeau, blessé l'adjutant qui le portait, et tué vingt gendarmes pontificaux! Rien ne manquait au récit: l'heure même (4 heures) du massacre des pauvres gendarmes était indiquée! Heureusement tout cela n'était qu'un jeu d'imagination révolutionnaire: *hoc erat in votis*, mais de vérité pas un seul mot. Après le premier démenti donné à l'*Opinion nationale*

sous forme de *communiqué*, on devait espérer que ce journal aurait le bon goût de s'avouer trompé par son correspondant; c'eût été décourageant peut-être l'auteur de si ingénieuses fictions; l'*Opinion nationale* ne l'a pas voulu, et, affirmant de nouveau un récit apocryphe, elle ne craint pas de trouver à la lettre de son prétendu *troupier une saveur d'authenticité précieuse et inimitable* (sic).

Les sous-officiers de la légion romaine, indignés d'une si étrange persistance, nous ont adressé, à ce sujet, la protestation qui suit; il nous en coûte de prolonger un débat qui met en cause la dignité de la presse politique, mais nous croyons devoir accueillir la très-juste réclamation d'un corps qui n'a que la publicité pour repousser une si grave injure :

« Dans le numéro de l'*Opinion nationale* du 6 novembre, nous avons lu, sans pouvoir en croire nos yeux, l'extrait d'une lettre datée de Viterbe et dans laquelle on raconte que, lors de la réception du drapeau pontifical par la légion romaine, des soldats de la légion ont commis l'acte odieux de tirer sur leur propre drapeau, etc.

» Nous, sous-officiers de la légion romaine, qui, pour la quatrième fois, avons occasion de constater avec quel aplomb l'*Opinion nationale* et le *Siècle* débitent sur la légion des faits complètement faux, donnons le démenti le plus formel à tout ce que contient la prétendue lettre publiée par l'*Opinion nationale* et dans laquelle on voudrait inutilement faire croire à un dissentiment entre nos officiers et la troupe.

» Nous affirmons à vos lecteurs que le drapeau pontifical a été reçu par la légion romaine avec toute la convenance et le respect que commandait cette cérémonie militaire et qu'aucun désordre quelconque ne s'est produit, au grand désappointement des fauteurs de révolutions. La légion a crié: *Vive le saint père!* a bu ensuite à sa santé et est maintenant, comme elle le sera toujours, disposée à le défendre au péril de sa vie, ainsi qu'on doit l'attendre de Français qui ont quitté une patrie qu'ils aiment pour servir une cause qu'ils respectent et qu'ils aiment aussi.

» Nous remettons cette protestation entre les mains de nos chefs en les priant de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle reçoive, par son insertion dans tous les journaux amis de la vérité, la même publicité que les mensonges répandus sur la légion romaine.

» A Viterbe, le 12 novembre 1866. »

La protestation qui précède est signée par 63 sous-officiers au nombre desquels figure l'adjutant porte drapeau, qui, sans doute pour rassurer l'*Opinion nationale* sur les suites de la blessure dont elle l'avait dit atteint, ajoute à sa signature ces mots: *jouissant d'une parfaite santé*. Il est à regretter que l'on n'ait pas fait signer en même temps les vingt gendarmes

cercle de mes opérations. Grâce à ce petit système industriel, le lendemain, j'avais pour neuf francs de valeurs sur le trottoir; le surlendemain pour treize francs; pour dix-sept francs le jour d'après. Au bout de la quinzaine, maman, j'étais à la tête de trois napoléons... en porcelaine!... toujours de la porcelaine, maman. C'est si propre, si coquet!... C'est blanc, c'est doré... de belles couleurs... de jolies formes... ça brille!... Enfin, ça me rapporte, tout en flattant ma passion! C'est tout profit et plaisir!...

La bonne Jeanne, tout étonnée, n'en pouvait revenir encore. Vainement elle voulut interrompre Jacquot; déjà sur une autre gamme, il reprenait :

— Je ne suis pas exclusif cependant; j'aime aussi la monnaie... j'aime à la voir se multiplier entre mes mains. Songez-y donc, maman, c'est absolument comme votre basse-cour... Une seule poule d'abord... ma pièce de cent sous! Un quarteron d'œufs... ça se couve... un quarteron de poulets! On vend les coqs... les poules repondent, recouvrent et ainsi de suite... c'est la boule de neige... C'est ainsi que se font les grandes basses-cours et les grandes fortunes. Mon brave père avait la passion de la pêche à la ligne... eh bien! le commerce, maman, c'est ça! Si vous saviez avec quel plaisir j'ai

vu les premiers goujons... les premières pièces blanches... s'accrocher à mon hameçon!... Je les comptais... je les recomptais... je les palpais... je les caressais, je les faisais sonner... durant mes premières nuits d'indépendance! A mon premier napoléon, j'ai eu peur d'en devenir fou de joie! Je sautais, je cabriolais, ni plus ni moins que les feux follets qu'on voit courir sur le grand étang de chez nous pendant les nuits d'été! Depuis huit jours, enfin, j'ai le chiffon de papier Joseph... et le roi n'est pas mon maître!

Le chiffon de papier Joseph... répétait la mère Jeanne de plus en plus surprise, mais qu'est-ce donc mon Jacquot?...

— Voici, démontra triomphalement celui-ci, en extrayant de sa triple enveloppe un billet de banque de cinq cents francs. Voici le talisman que m'ont mis entre les mains ces deux puissantes fees qui s'appellent l'économie et la persévérance. Vous doutez, maman? Eh bien! vous allez voir la transformation de mon petit tré-or... venez!

Là-dessus l'ambitieux étalagiste traversa le boulevard, en entraînant toujours à son bras mère Jeanne.

De l'autre côté du boulevard, à l'angle d'un ter-

rain vague, des menuisiers achevaient de recouvrir une sorte d'échoppe de bois, un charmant petit chalet industriel.

— Voilà, conclut Jacques avec un geste d'empereur montrant son palais, voilà ce qu'est en train de devenir mon chiffon de papier Joseph! C'est pour moi qu'on travaille en ce moment; demain je serai propriétaire! Propriétaire d'une échoppe, c'est vrai! Mais patience, maman... Petit à petit l'oiseau fait son nid!... Demain, j'inaugure le mien là-dedans, avec mes chères porcelaines. Qui sait! dans vingt ans d'ici j'aurai peut-être une boutique? *English spoken, se habla español*... Ne cherchez pas à comprendre, maman, c'est du latin! Mais vous en aurez votre part un jour; sitôt que l'échoppe sera assez grande, je vous ferai signe, maman, et vous viendrez avec mon frère Bernard à Paris. Ne souriez pas! patience et confiance, c'est le refrain du biblotin.

Telles furent longtemps les mœurs de l'auberge de l'Écu de Bretagne où régna M.

(1) Voir l'Écho du 19 novembre 1866.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

L'AUBERGE DE L'ÉCU DE BRETAGNE (1).

II

(Suite et fin.)

L'enseigne de l'auberge de l'Écu de Bretagne consistait en une plaque de fer blanc, d'environ soixante centimètres carrés, accrochée en forme de pavillon à une tige de fer scellée horizontalement dans la muraille.

La surface de cette plaque était peinte de couleur noire: sur ce fonds tranchait un disque au blanc de céruse. Si n'étaient ces mots: *Écu de Bretagne*, inscrits en lettres noires sur le disque, assurément il eût été permis de nommer l'auberge de la Lune. Ajoutons cependant, que pour éviter toute méprise, l'artiste avait entouré la monnaie bretonne de deux rameaux verts dont les branches se trouvaient réunies, au-dessous de l'écu, par un ruban d'un rose coquelicot.

Ainsi fut jadis, la décoration extérieure de l'auberge qui nous occupe. Pour le bâtiment, c'était un amas informe de matériaux divers: leur agencement ne révélait ni le roman, ni le gothique.

Rabelais a dit avec sagesse qu'il ne fallait pas toujours juger des choses par les extérieures apparences; pénétrons donc à l'intérieur de notre auberge par cette petite porte qui ouvrait dernièrement encore sur la rue du Portail-Louis.

Dans une cuisine, tapissée de casseroles au cuivre rouge et étincelant, près d'un grandâtre flanqué d'une étagère semblable au mécanisme d'une horloge de village, était une ménagère vêtue d'une camisole et d'une jupe d'une blancheur irréprochable. Elle écumait gravement un grand pot-au-feu en terre où cuisait du vrai bœuf.

Non loin de cette ménagère, un cuisinier habillé d'un gilet et d'un tablier blancs, coiffé d'un bonnet de coton de même couleur, surveillait ses fourneaux: c'était le mari de la ménagère, l'aubergiste en un mot.

L'un et l'autre recevaient honnêtement, avec jovialité même, mais sans quitter leur poste, le voyageur qui entra dans l'auberge; ils l'invitaient de l'œil à flairer le menu du repas prochain. Puis suivait le garçon d'écurie porteur de la valise; il détachait du râtelier placé près de la porte d'entrée la clef au numéro de la chambre destinée au voyageur et il priait ce dernier de le suivre.

Telles furent longtemps les mœurs de l'auberge de l'Écu de Bretagne où régna M.

(1) Voir l'Écho du 19 novembre 1866.

Brossier, qui a fondé l'hôtel de Londres, les a engendré l'hôtel Budan.

Revenons au bâtiment. Il faut dire qu'à rigine il n'était pas destiné à figurer au milieu d'une place, ni à séparer deux belles rues non! Il était entouré, au nord, au midi et couchant, de chemins encore boueux et inhabités.

Ainsi, en 1820, la rue d'Orléans (qui est appelée rue d'Angoulême) n'était pas entièrement bâtie, en rapprochant de la place Bilange surtout. Elle était séparée de cette place par une ligne des maisons de la grande rue Saint-Nicolas, en prolongement de celle habitée aujourd'hui par M. Gilbert-Lancement.

A l'extrémité de ces maisons était une petite rue par laquelle on accédait de la Bilange de la rue Saint-Jean au grand chemin du Portail-Foucharde (rue de Bordeaux), à la rue du Portail-Louis et à la rue Beaurepaire.

Nous avons conservé de ces lieux un souvenir frappant: en voici la cause.

A l'angle de la petite rue que nous venons de décrire demeurait un coutelier. Il avait placé au-dessus de sa porte un singe empaillé, vêtu d'un habit rouge et coiffé d'un tricorne. Ce singe, dans l'attitude d'un rémouleur, tenait une lame sur une petite meule qu'un rouleur faisait mouvoir.

Ce singulier rémouleur attirait fort l'attention des écoliers de la ville qui, venant de quartiers les plus éloignés, passaient toujours par la Bilange pour se rendre à cette école de gnerie que nous rappelions naguère.

Cette école avait son entrée par la rue Beaurepaire, vis-à-vis de l'auberge de la Promenade. Elle était fort en renom en ces temps par un jeune maître, nommé Lecoq, prédestiné au professorat, y enseignait trois fois la semaine les éléments de la langue de Cicéron.

Combien d'écoliers, attendus par la vue d'un singe rémouleur, ont perdu de la leçon et gagné de la fêrulerie!!!...

C'est encore au sortir de la rue du rémouleur que l'écolier pouvait contempler l'image de l'Écu de Bretagne qui flottait au gré du vent.

Le pavillon a disparu avec le vieux bâtiment qu'il designait au voyageur.

Hélas, nous l'avons dit, on ne s'habille plus. Le voyageur moderne lira avec un peu moins d'intérêt, au fronton du charmant chalet qui a déplacé l'auberge, ces mots: « Service des Postes et du Télégraphe », qu'il ne lisait ceux-là: *Ici on loge à pied et à cheval.*

C'est le résultat de la vapeur et de l'électricité. PAUL RATOUIS.

Par décret en date du 28 novembre 1866, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a nommé chevaliers de la Légion d'Honneur :

M. Gaudet (Joseph-Joachim-Désiré), capitaine de gendarmerie à Saumur (21 ans de service), et M. Poitou (Martin-Marcel-René)

La mère Jeanne ne repartit pas, cependant, sans l'avoir vu s'installer dans son échoppe.

Au village, elle allait retrouver Bernard, qui n'avait voulu ou plutôt pas osé emmener à Paris, une sorte d'appréhension bien facile à comprendre. En arrivant, elle le surprit dans une position singulière.

Un long morceau de charbon dans chaque main, le jeune paysan cherchait à reproduire sur une muraille recrépie tout à neuf, la silhouette plus ou moins exacte d'un de ses chers canards, qui, non loin de là, posait bien malgré lui, attaché qu'il était par deux pattes.

A cette vue, la mère Jeanne se trouva répéter peu de chose près, la classique apostrophe par laquelle elle avait précédemment salué la rencontre de Jacques.

— Eh bien! cria-t-elle à Bernard, eh bien! mais quel sujet, que fais-tu là?

Le jeune barbouilleur allait s'enfuir... Dame! avait à peine sept ans. Le maître d'école, qui trouvait là par hasard, intervint.

— Laissez! fit-il doctoralement, laissez faire l'enfant, mère Jeanne. Il a pour le dessin une merveilleuse aptitude, et pour ma part, j'admire



capitaine de gendarmerie à Angers (19 ans de service, deux campagnes).

Ces deux officiers, ajoute le *Moniteur*, se sont particulièrement fait remarquer par leur courage et leur dévouement pendant les dernières inondations.

Le sieur Catroux, François, âgé de 65 ans, maçon à Montilliers, s'est noyé la semaine dernière dans la rivière du Ly. Il avait laissé sur le bord, dans un pré, sa veste, son chapeau et ses sabots, et il avait enroulé les bras dans une corde attachée à son corps.

Depuis quelque temps déjà, Catroux donnait des signes d'aliénation mentale.

La commission formée au ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, pour la répartition des fonds provenant des souscriptions recueillies pour les victimes des dernières inondations, s'occupe en ce moment de fixer l'état général des pertes en capital, d'objets mobiliers et de récoltes, par catégories de perdants. Les catégories sont au nombre de quatre :

1° Les perdants restés dans une extrême détresse ou indigents ;

2° Les perdants restés nécessiteux ;

3° Les perdants peu aisés ou ceux pour lesquels les pertes sont sensibles, mais qu'ils pourraient cependant supporter ;

4° Les perdants aisés ou riches ou ceux pour lesquels les pertes sont insensibles, soit en raison de leur état de fortune, soit par le peu d'importance de dommages.

La commission a décidé que le montant des souscriptions est exclusivement affecté aux victimes indigentes et nécessiteuses des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories. Si digne d'intérêt que soit la situation des autres perdants, non-seulement elle ne les fait point admettre au partage des secours de la souscription publique, mais encore elle ne leur donne pas droit à la répartition du 5 p. 100 sur le total de leurs pertes, accordé sur le budget du ministère de l'agriculture (*fonds des sinistres*). Les perdants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories n'ont, ainsi que tous les autres, que la remise de l'impôt direct.

Des instructions ont été envoyées aux préfets dans ce sens, afin que la souscription conserve son caractère d'œuvre de charité et de bienfaisance.

C'est toujours à titre de renseignement, et à l'adresse spéciale de M. l'Inspecteur des monuments historiques, que nous reproduisons les nouveaux documents publiés par l'*Union de l'Ouest* sur les mutilations de l'hôpital Saint-Jean d'Angers.

Si, comme nous le croyons, M. l'Inspecteur a qualité pour connaître des actes inouïs de vandalisme qui sont révélés, soyons certains qu'une enquête sérieuse ne tardera pas à s'ouvrir.

qu'il charbonne là... c'est une véritable vocation !

Et le digne pédagogue, lequel était fort bavard, se mit à raconter maintes histoires touchant l'enfance prédestinée de plusieurs artistes célèbres : Giotto, Raphaël, Titien, Rubens, Murillo, etc., etc.

Tout en l'écoutant, ou plutôt en ne l'écoutant pas, la mère Jeanne demeurait pensive.

— Une vocation... se disait-elle ; mais ils ont donc tous une vocation?... excepté pourtant mon adorable Arthur, auquel je n'en vois pas du tout de vocation !

Puis, après un silence, et avec un sourire que je m'abstiens de qualifier, elle ajouta :

— Ah ! si fait, je me trompe... Il a la vocation de l'argent !

V.

Les années de l'enfance sont celles assurément qui s'envolent le plus vite. Déjà nos deux frères de lait arrivent à ce premier acte important de la vie qui s'appelle la première communion.

Bernard, instruit par le simple et bon curé du village, reçoit ce second baptême de l'âme avec une ineffable et naïve béatitude, avec ce pieux et fécond enthousiasme qui colore tout le reste de la vie d'une sorte de lumière mystique qui poétise plus tard et

Fondation royale et propriété des pauvres, l'hôpital Saint-Jean est sous la sauvegarde de l'administration civile qui, jusqu'ici, l'avait toujours efficacement protégé.

L'enquête découvrira l'audacieux qui, méconnaissant les droits et surprenant la vigilance de l'administration, a donné l'ordre de mettre la hache et la scie dans l'admirable charpente en chêne de ce vieux monument historique et d'en faire ainsi tomber deux cent trente pièces, et des principales, de 23 mètres de longueur.

Elle dévoilera l'emploi qui a été fait de ces deux cent trente pièces de charpente en chêne.

Et la responsabilité de ces audacieuses mutilations incombera à qui de droit, quelque puissante que soit l'influence occulte qui l'a, paraît-il, trop longtemps protégée.

Puis nous saurons si l'Etat, ce tout-puissant gardien de nos monuments historiques, accepte indifféremment du sapin pour du chêne et permet que des *rabouloges* de sapin tiennent lieu et place de pièces de chêne de 23 mètres de longueur parfaitement conservées.

Nous le répétons, si la loi donne droit d'enquête à M. l'Inspecteur des monuments historiques, tous les obstacles seront surmontés. Cette intelligence ferme et vigoureuse, inspirée par un cœur angevin passionné pour les beaux-arts, saura faire réparer les outrages qu'a subis l'hôpital Saint-Jean, l'un des plus magnifiques abris qu'une main royale ait jamais donnés aux malades pauvres, et dont plus de sept siècles d'existence rehaussent encore la splendeur artistique.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Angers, le 28 novembre 1866.

Monsieur le rédacteur,

Dieu soit loué ! je viens d'apprendre et j'ai pu vérifier que les réparations des charpentes de l'hôpital ont déjà reçu un commencement d'exécution. Mais, pour que mon cri d'alarme ne soit pas taxé d'inopportunité, je vous dois une petite explication. Le vendredi, 16 du courant, je m'adressais à qui pouvait et devait me renseigner sûrement au sujet des réparations réclamées depuis plus de deux ans. J'appris que des promesses avaient été faites ; mais tant de fois déjà on avait fait des promesses, que je doutais un peu de l'efficacité de celles-ci comme des autres. Je me résolus donc à saisir le public d'une affaire qui l'intéresse à tant d'égards.

Le lendemain, en effet, devait paraître la lettre que vous avez bien voulu insérer dans votre journal. Un voyage obligé, de huit jours, dut retarder d'autant la remise de ma note. C'est dans cet intervalle, paraît-il, que les matériaux pour les réparations tant désirées ont été approchés. La loyauté me fait un devoir de constater spontanément ce commencement de réparation, comme la vérité m'oblige à dire que vous ne vous êtes pas mépris

sur la difficulté d'égaliser le remède à la gravité du mal. Non-seulement, en effet, des charpentes en deux ou trois morceaux en remplaceraient jamais des pièces de 23 mètres de long, mais, à plus forte raison, le sapin que l'on met aujourd'hui ne représentera jamais, ni en valeur ni en durée, le chêne solide et sain que l'on a enlevé.

Quoiqu'il en soit, si vous voulez, monsieur le rédacteur, avoir une idée des pertes que l'art et l'histoire ont faites dans les déplorables mutilations de l'aumônerie Saint-Jean, lisez les détails qui suivent.

Ici, malheureusement, je ne suis que trop certain que les réparations ne sont pas commencées.

Henri II paraît avoir aimé les pauvres d'Angers, jusqu'à s'être choisi un appartement au milieu d'eux.

A la suite des bâtiments qui longent la Maine, du côté du port des Treilles, se trouvait, il y a quelques années, une magnifique petite salle, entièrement peinte à la manière du XII<sup>e</sup> siècle, avec appareils dessinés sur les murs et rosettes au milieu. De gracieuses fenêtres géminées, dont plusieurs sont encore en assez bon état de conservation, et d'élégantes cheminées à colonnettes, faisaient les premiers ornements de cette intéressante demeure. Une charpente ogivale, dont le dessin se voit imprimé sur le seul pignon qui reste debout, soutenait un plafond en bois sur lequel devait se trouver les plus riches décors.

Mais ce qui dépassait toutes ces richesses, c'était, sur le pignon dont j'ai parlé, une vaste gerbe de lis, sortant d'un vase à forme arrondie, pour se répandre sur tout le fond de la salle. A côté et becquetant les fleurs, un énorme griffon, à queue enroulée d'ornements de l'époque, donnait à cette peinture remarquable un caractère qui ne pouvait être évidemment celui de la fantaisie.

Or, voici ce que mes recherches particulières m'ont appris à ce sujet.

L'emblème que je viens de décrire, n'était autre que celui de l'ordre de chevalerie de *Notre-Dame du Lis et du Griffon*, institué par Garcias VI, roi de Navarre, en 1056, pour résister à l'invasion de Maures en Espagne. Cet ordre remarquable ne comptait que trente-huit membres, dont Garcias lui-même était le commandeur (1).

Mais ce qui donne une valeur tout exceptionnelle à la peinture symbolique de notre aumônerie, c'est que l'ordre des chevaliers du Lis et du Griffon a été parmi les historiens du XVIII<sup>e</sup> siècle le sujet d'un assez vif débat, resté, malgré tous les efforts faits, sans solution. Les uns, en effet, ont affirmé que l'ordre avait disparu avec son fondateur, tandis que les autres soutenaient qu'il avait, il est

(1) Héliot, *Ordres religieux et militaires*.

le comprendre encore. On t'eût signalé le péril que tu eusses ri. Et cependant, par l'exemple de tes fils aînés, par l'exemple même de l'enfant que tu t'imagines avoir voué au malheur, le ciel semble vouloir t'avertir que la sobriété fait les hommes forts, et que la misère est par fois un précieux excitant, un aiguillon, un éperon qui les pousse vers la fortune et vers la gloire, ces deux buts maintenant accessibles à tous.

Bernard, d'ailleurs, n'est pas un esprit fort, lui ! Il a la ferme croyance que la prière porte bonheur, et la croix qui surmonte le clocher de son village est un pieux emblème qui lui parle déjà d'espérance et d'amour. Il n'apprendra pas le grec et le latin, c'est vrai ; mais il y a partout maintenant des écoles gratuites, il y en a même dans les régiments pour ceux qui veulent réparer le temps perdu. Demandez plutôt au caporal François... je me trompe, au sergent-major François, chevalier de la Légion d'Honneur.

(La suite au prochain numéro.)

vrai, cessé d'exister pendant plusieurs siècles, mais pour être rétabli dans le quatorzième.

Inutile de dire, monsieur le rédacteur, que si l'armoire que nous possédons à Angers avait été connue, la controverse historique n'aurait pas eu lieu, puisque, d'après les caractères archéologiques tout-à-fait irrécusables du Griffon, l'ordre existait à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Le petit nombre des chevaliers, le but assez évident de réunir, comme en une sorte de croisade, les divers souverains de l'Europe, portent à croire que c'était bien au roi d'Angleterre lui-même, et non à son sénéchal, qu'appartenaient les armoiries dont il vient d'être parlé, et qui sont vraisemblablement uniques aujourd'hui en France.

En si mauvais état qu'elles soient en ce moment, elles sont encore réparables. Je demande donc qu'elles soient au plutôt recouvertes et réparées, si mieux on n'aime, ce qui ne serait d'ailleurs que justice, réparer la salle entière.

Ce que nous veons de dire, montre jusqu'à l'évidence que Henri II avait mis dans son aumônerie, sa gloire, sa richesse et son cœur.

Vous me dispenserez, monsieur le rédacteur, de vous dire en quel désolant état se trouve, en ce moment, l'objet des royales munificences du grand bienfaiteur de l'Anjou. Je craindrais d'être au-dessous de la vérité. J'aime mieux y renoncer.

Agréer, etc.

R. C.

Pour chronique locale : P. GODDET.

## Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* donne des nouvelles du Mexique ; mais l'incertitude qui régnait depuis plusieurs jours au sujet des résolutions de l'empereur Maximilien et des destinées du Mexique n'en subsiste pas moins, aggravée plutôt qu'atténuée.

En effet, le *Moniteur* ne nous dit rien des bruits d'abdication qui ont couru à Mexico et qui ont motivé l'avertissement donné à un journal de cette ville. Le journal officiel se tait également sur la mission du général de Castelnau ; le nom du général n'est pas même prononcé. Or, le général est arrivé le 23 à Mexico, et les nouvelles publiées par le *Moniteur* sont du 1<sup>er</sup> novembre.

Le maréchal Bazaine est rentré à Mexico le 10 octobre, après une tournée rapide dans l'Etat de Puebla.

Les dissidents ont été battus le 15 octobre, près de Huanchinango, et le 21, près de Laja-de-Abajo.

Une colonne austro-mexicaine, forte de 1.200 hommes, a attaqué, le 18 octobre, 5.000 dissidents commandés par Porfirio Diaz, près d'Oajaca ; mais elle a été battue.

Pour les dernières nouvelles : P. GODDET.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

### ADJUDICATION

Le 20 décembre 1866, il sera procédé, au Ministère de la Marine et des Colonies, à l'adjudication de la fourniture de 216.000 mètres de toiles à voiles de manufacture, divisée en cinq lots, par numéros de toiles ; de la fourniture de 63.000 mètres de toiles rurales supérieures, divisée en quatre lots ; de la fourniture de 66.000 mètres de toiles à prélatris, divisée en quatre lots, et de la fourniture de 10.000 mètres de toiles à hamacs de bord, à effectuer aux ports de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

Les personnes qui auront l'intention de concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des cahiers des conditions particulières, dans les bureaux de la préfecture de Maine-et-Loire.

HÉMORRHOÏDES (MONOGRAPHIE DES)

Le Docteur ANDRÉ LEBEL, Médecin consultant, 14, rue de l'Échiquier, PARIS, in-12,



quinzième édition, prix : 4 fr., en timbres-poste.

La rapidité avec laquelle les quatorze premières éditions ont été enlevées, dispense de tout éloge cette méthode d'une efficacité si remarquable. La *Presse médicale* a été unanime à la préconiser. Calme en 24 heures : Guérison le plus souvent en quelques jours, sans aucuns dangers de répercussion. (535)

**Marché de Saumur du 1<sup>er</sup> Décembre.**

Froment (l'h. 77 k.)	25 26	Paille de ratelier	67 65
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	24 28	(hors barrière)	—
Seigle . . . . .	15 50	Paille de litière, id.	—
Orge . . . . .	15 —	Foin . . . . .	59 40
Avoine (entrée) . . . . .	13 25	Luzeine (les 750 k)	57 15
Fèves . . . . .	16 —	Grainede lin (70 k.)	28 —
Pois blancs . . . . .	23 —	— detréfle(°/k)	130 —
— rouges . . . . .	22 —	— de luzeine.	105 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de colza 65 k	27 —
Huile de noix 50 k.	80 —	— de chenevis	28 —
— de chenevis . . . . .	46 —	Amandes cassées	—
— de lin . . . . .	52 —	(les 100 k.) . . . . .	—

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité » à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Ordin., envir. de Saumur 1866,	1 <sup>re</sup> id. 50 à 60
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Saint-Léger et environs 1866,	1 <sup>re</sup> id. 45 à 50
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1 <sup>re</sup> id. 40 à 45
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
La Vienne . . . . .	35 à 36

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1866. . . . .	60 à 65
Champigny, 1866. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 80 à 90
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1866. . . . .	» à »
Varrains, 1866 . . . . .	60 à 65
Bourgueil, 1866 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 60 à 70
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à 115
Restigny 1866. . . . .	55 à 60
Chinon, 1866. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 50 à 60
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

**JOURNAL DES DEMOISELLES (35<sup>e</sup> Année)**

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapissieries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, et cætera.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

**TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES**

Paraissant en deux fois, le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

La *Violette*, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

La *Bleue*, avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois.

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

La *Verte*, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions.

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (45<sup>e</sup> année).

**LA POUPEE MODÈLE**  
*Journal des Petites Filles*

QUATRIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapissieries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des trois 1<sup>re</sup> années forme trois beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-six, enregistré,

Il appert :

Que la dame Marie Cathelineau, femme de Pierre Mignot, propriétaire, demeurant à Foix, commune de Nueil-sous-Passavant,

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le trois décembre mil huit cent soixante-six.

(576) CHEDEAU.

**VENTE MOBILIERE**

APRÈS DÉCÈS.

M<sup>r</sup> BEDON, notaire aux Rosiers, fait savoir qu'il procédera, dimanche prochain 9 décembre, à midi, en la demeure du sieur Aubreville, aux Rosiers, en face l'église, à la vente volontaire de meubles et objets mobiliers dépendant de la succession dudit sieur Aubreville.

On vendra : Meubles meubles, lits, couettes, charrettes, ustensiles de remouleur et autres objets.

Au comptant et cinq pour cent en sus. (577)

**A CÉDER**

Fonds de commerce de vins, eaux-de-vie et liqueurs, matériel, etc.

S'adresser à M. PINEAU, grande rue St-Nicolas, 85, à Saumur. (488)

**A VENDRE**

UN COUPÉ LÉGER,

BIEN ROULANT,

Presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

**A VENDRE**

Un chien couchant, épagneul irlandais, 2 ans 1/2, bien dressé, et une chienne courante, double basset, 2 ans 1/2.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRA

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

M. Busson, greffier du tribunal de commerce de Saumur, demande un commis. (575)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marche-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

En vente chez **Paul GODET**, imprimeur-libraire.

**MANUEL DE CUBAGE**

ET D'ESTIMATION DES BOIS,

Futaies, taillis, arbres abattus ou sur pied, notions pratiques sur le débit, la vente et la fabrication de tous les produits des forêts, tarif de cubage des bois en grume ou équarris, tables de conversion, à l'usage des propriétaires, régisseurs, maîtres de forges, marchands de bois, administrateurs de forêts, gardes particuliers, gardes forestiers et gardes ventes,

Par A. GOURSAUD, ancien élève de l'Ecole impériale forestière.

Un beau volume in-18 de 180 pages, dont 80 pages en tableaux.

Prix : 1 fr. 50 c.

**LA CULTURE MARAICHÈRE**

Traité théorique et pratique,

Par E. RODIGAS, professeur d'horticulture. — Un volume in-18 orné de 70 gravures. — Prix : 3 fr. 50 c.

LA

**SEMAINE RELIGIEUSE**

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

**REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE**

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marche-Noir.

**HISTOIRES**

DU

**VIEUX TEMPS**

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 1 <sup>er</sup> DÉCEMBRE.			BOURSE DU 3 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 75	» 10	» »	69 85	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98 »	» 50	» »	98 »	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	470 »	» »	» »	470 »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3620 »	» »	» »	3610 »	» »	10 »
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	1380 »	» »	» »	1377 50	» »	2 50
Crédit Foncier colonial . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole . . . . .	605 »	» »	» »	600 »	» »	5 »
Crédit industriel. . . . .	645 »	» »	5 »	637 50	» »	7 50
Crédit Mobilier . . . . .	550 »	» »	5 »	592 50	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	875 »	» »	5 »	880 »	5 »	» »
Orléans (estampillé) . . . . .	878 75	3 75	» »	876 25	» »	2 50
Orléans, nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes) . . . . .	1182 50	1 25	» »	1187 50	5 »	» »
Est. . . . .	535 »	1 25	» »	535 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	897 50	» »	» »	901 25	3 75	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	581 25	» »	1 25	585 »	3 75	» »
Ouest . . . . .	570 »	2 50	» »	565 »	» »	5 »
C <sup>r</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1590 »	5 »	» »	1590 »	» »	» »
Canal de Suez . . . . .	371 25	» »	2 50	370 »	» »	1 25
Transatlantiques. . . . .	488 75	» »	1 25	490 »	1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	55 90	» 15	» »	56 40	» 50	» »
Autrichiens . . . . .	410 »	5 »	» »	415 »	5 »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	396 25	» »	2 50	393 75	» »	2 50
Victor-Emmanuel . . . . .	71 »	» »	1 »	70 50	» »	50 »
Romains . . . . .	64 »	» 50	» »	65 »	1 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	320 »	» »	3 75	320 »	» »	» »
Saragosse . . . . .	140 »	» »	1 »	142 »	2 »	» »
Séville-Xérès-Séville . . . . .	28 »	» 50	» »	37 »	9 »	» »
Nord-Espagne. . . . .	117 »	» »	4 25	115 »	» »	2 »
Compagnie immobilière. . . . .	397 50	» »	5 »	400 »	2 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	316 50	» »	» »	317 »	» »	» »
Orléans . . . . .	312 25	» »	» »	312 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	310 75	» »	» »	310 75	» »	» »
Ouest . . . . .	310 »	» »	» »	309 75	» »	» »
Midi. . . . .	310 »	» »	» »	309 50	» »	» »
Est. . . . .	304 50	» »	» »	303 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie, de Saumur, le